

RAPPEL :

CODE MONETAIRE ET FINANCIER (Partie Législative)

Article L132-2 (Loi n° 2001-1062 du 15 novembre 2001 art. 34 Journal Officiel du 16 novembre 2001)

" L'ordre ou l'engagement de payer donné par un moyen de paiement est irrévocable. Il ne peut être fait opposition au paiement qu'en cas de perte, de vol ou d'utilisation frauduleuse de la carte ou des données liées à son utilisation, de redressement ou de liquidation judiciaires du bénéficiaire."

CODE DE LA CONSOMMATION

Article L121-20-2 (<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT00000590436&dateTexte> > Article 12)

"... Le droit de rétractation ne peut être exercé, sauf si les parties en sont convenues autrement, pour les contrats :

1° De fourniture de services dont l'exécution a commencé, avec l'accord du consommateur, avant la fin du délai de sept jours francs ; ..."

ARTICLE 1er – OBJET DU CONTRAT :

Dans le cadre du site internet www.parachutisme-tandem.fr, géré par le moniteur Régis EUGENE, le contrat a pour objet la réalisation de baptême de chute libre en tandem.

ARTICLE 2 – PRISE D'EFFET DU CONTRAT :

Le présent contrat est conclu définitivement par l'envoi, par le Client, du bon de souscription, par voie électronique en ligne ou par correspondance; mais il ne prendra effet qu'en suite de la réception par Régis EUGENE du règlement des arrhes ou règlement total dans le cas d'achat d'un billet cadeau.

ARTICLE 3 – OBLIGATIONS DE LA PERSONNE GERANT LE SITE CI-NOMME « Régis EUGENE »:

1 / Obligations directement liés à l'objet du contrat :

A réception du bon de souscription, Régis EUGENE doit convenir d'une date possible pour la réalisation du vol, informer le client des contraintes liées à ce baptême et du lieu possible pour réaliser ce baptême. En cas d'achat d'un billet cadeau, Régis EUGENE doit envoyer ce billet cadeau à l'adresse indiqué sur la fiche de réservation. Puis il doit réaliser la prestation comme convenu avec le client lors de la souscription. Le cas échéant il doit s'assurer que cette prestation pourra être assurée par un moniteur désigné et présentant les mêmes qualifications et aptitudes requises pour le saut en tandem. Les contraintes liées à ce baptême sont :

- contraintes météorologiques possibles avec report du saut envisageable,
- contrainte de poids avec limite maxi de 85Kg,
- contrainte médicale avec nécessité de présenter un certificat médical de moins de 3 mois le jour du saut,
- contrainte horaire de présence minimum sur le terrain pour faire ce saut.

2 / Obligations d'information :

Le jour, le lieu précis, l'heure prévisible de passage pour un vol, l'altitude du largage et tout critère variable et/ou aléatoire lié à la pratique n'ont qu'un caractère nécessairement indicatif.

Le client a conséquemment parfaitement connaissance du fait qu'une date ou un lieu de saut peut être modifié ensuite pour de nombreux motifs dont notamment les ouvertures / fermetures variables pour diverses raisons sortant du champ d'action de Régis EUGENE, notamment les plannings, la météo, les autorisations, l'affluence ou toute autre raison invoquée par Régis EUGENE.

Le Client est également informé du fait que son déplacement au centre de sauts est susceptible de se voir renouvelé, de se prolonger de plusieurs heures, au-delà de la durée escomptée, en raison, notamment, des conditions météorologiques et/ou celles relatives à l'organisation du Centre. Par précaution, le Client devra donc prévoir au minimum une demi-journée voire même une journée entière pour pratiquer le vol, ce qu'il accepte sans réserve.

En conséquence, en cas d'impossibilité de vol au lieu ou à la date prévue – même en cas de confirmation écrite de l'activité au jour et à la date prévue, hors absence ou retard du client à un rendez-vous fixé pour l'activité - le client accepte pour compensation : soit un vol identique sur le même lieu à une autre date, soit un vol à la même date sur un autre lieu.

Le client est pour finir informé que le billet cadeau est valable une année à compter de sa date d'émission. Il est cessible gratuitement, prolongeable moyennant 45 Euro pour une année supplémentaire mais est non remboursable.

ARTICLE 4 – OBLIGATIONS DU CLIENT :

Alinea 1 : Le Client s'engage à payer à Régis EUGENE le montant stipulé lors de la souscription en ligne ou sur le formulaire papier envoyé par courrier.

Alinea 2 : Le choix opéré par le client de proposer un vol à un tiers relève de sa responsabilité exclusive. Il lui appartient de s'informer que le sautant présente une condition physique compatible avec le vol et que ce dernier ne risque pas de solliciter une annulation pour une raison quelconque. Il devra également lui remettre un exemplaire des présentes conditions générales de vente avant le vol.



www.parachutisme-tandem.fr
Email : contact@parachutisme-tandem.fr
Tel : 06 11 14 88 09

Conditions Générales et Particulières de Vente Sensation Chute Libre – Régis EUGENE

Alinea 3 : Le refus d'un vol, le retard ou l'absence d'un client à un rendez-vous de vol, ou l'invocation d'un motif quel qu'il soit émanant du client ayant pour conséquence de compromettre l'activité au jour et à la date prévue ne saurait donner lieu à un quelconque remboursement et engendrerait la perte du montant total de la réservation et du vol.

ARTICLE 5 – OBJET DE LA RESPONSABILITE DE Régis EUGENE :

Si le Client a opté pour l'option « vidéo », la bonne exécution de cette prestation ne relève en aucun cas de la responsabilité de Régis EUGENE. Etant précisé que si un litige survenait concernant notamment mais non exclusivement un usage litigieux du droit à l'image ou de la bande son, il appartiendra au Client, le cas échéant, d'engager la responsabilité de l'auteur du manquement, Régis EUGENE n'ayant l'exercice d'aucun pouvoir ni d'aucun contrôle concernant l'usage et la destination du support d'enregistrement visuel, où de toute ou partie des séquences du film.

ARTICLE 6 – LIMITES DE RESPONSABILITE DE Régis EUGENE :

En cas de mise en cause de la responsabilité de Régis EUGENE à raison de la mauvaise exécution fautive de la prestation, le Client ne saurait réclamer la réparation d'un préjudice matériel et/ou moral d'un montant supérieur au prix de ladite prestation.

ARTICLE 7 –REPORT, ANNULATION :

Le client est pleinement informé du fait que la prestation de réservation à date fixe ou achat d'un billet cadeau effectuée par le client entraîne une succession de tâches administratives immédiates réalisées par Régis EUGENE ; le montant équivalent aux arrhes demandées en vigueur à la date de la prestation est conséquemment non remboursable.

Il est donc entendu qu'une demande du client de report à une date ultérieure ou d'annulation du saut doit être notifiée à Régis EUGENE, exclusivement par lettre ou email, reçu au plus tard 9 jours ouvrés avant la date prévue de l'activité. En cas d'annulation, le montant équivalent aux arrhes demandées en vigueur à la date de la prestation ne sera pas remboursé.

A défaut de respecter ce délai, le prix de la réservation ou du billet cadeau restera acquis à Régis EUGENE, peu important que le Client participe ou non à l'exécution de l'activité.

Si la notification intervient dans le délai sus indiqué, Régis EUGENE et le Client conviendront d'une autre date, ou d'un autre bénéficiaire, (pouvant entraîner le paiement d'une différence de prix si la nouvelle date ou le nouveau participant devait entraîner l'application d'un tarif supérieur – les tarifs en cours au moment du changement faisant foi).

Dans tous les cas, la prestation devra être réalisée au plus tard un an après la souscription du présent contrat, Régis EUGENE conservant le règlement du prix. Aucun nouveau changement ne sera autorisé après fixation d'une nouvelle date de saut ou d'un nouveau bénéficiaire.

Cas particulier de la demande d'annulation pour raison médicale :

En cas de demande d'annulation (et exclusivement dans ce cas) justifiée par un certificat médical, Régis EUGENE remboursera les arrhes ou prix du billet cadeau selon les barèmes suivants :

- Annulation d'une réservation à date fixe ou d'un billet cadeau à plus de 45 jours de la date du saut : 80% du montant des arrhes ou du prix du billet cadeau.
- Annulation entre le 45^{ème} et le 9^{ème} jour avant la date prévue : 70% du montant des arrhes ou du prix du billet cadeau
- Annulation à moins de 9 jours : pas de remboursement.

IMPORTANT : L'éventuelle décision de Régis EUGENE ou du moniteur désigné de différer l'heure de passage, le jour, changer le lieu pour une zone raisonnablement proche ou de différer ledit saut pour une raison météorologique, organisationnelle, administrative, ou cas de force majeure, ne pourrait être un motif aux fins de remboursement du prix de la prestation exécutée par Régis EUGENE. Il en serait également ainsi de la décision du Client de refuser, sur place, le vol, arguant notamment d'un éventuel différé horaire, changement de lieu de saut ou autre motif.

ARTICLE 8 - LITIGES

En cas de différend lié à la formation, à l'exécution, à la résolution ou à l'annulation du présent contrat, la juridiction compétente sera celle de la ville de LYON, même en cas de pluralité de défendeurs, d'appels en garantie ou d'action en référé.